

DAVANTAGE DE COVOITURAGE

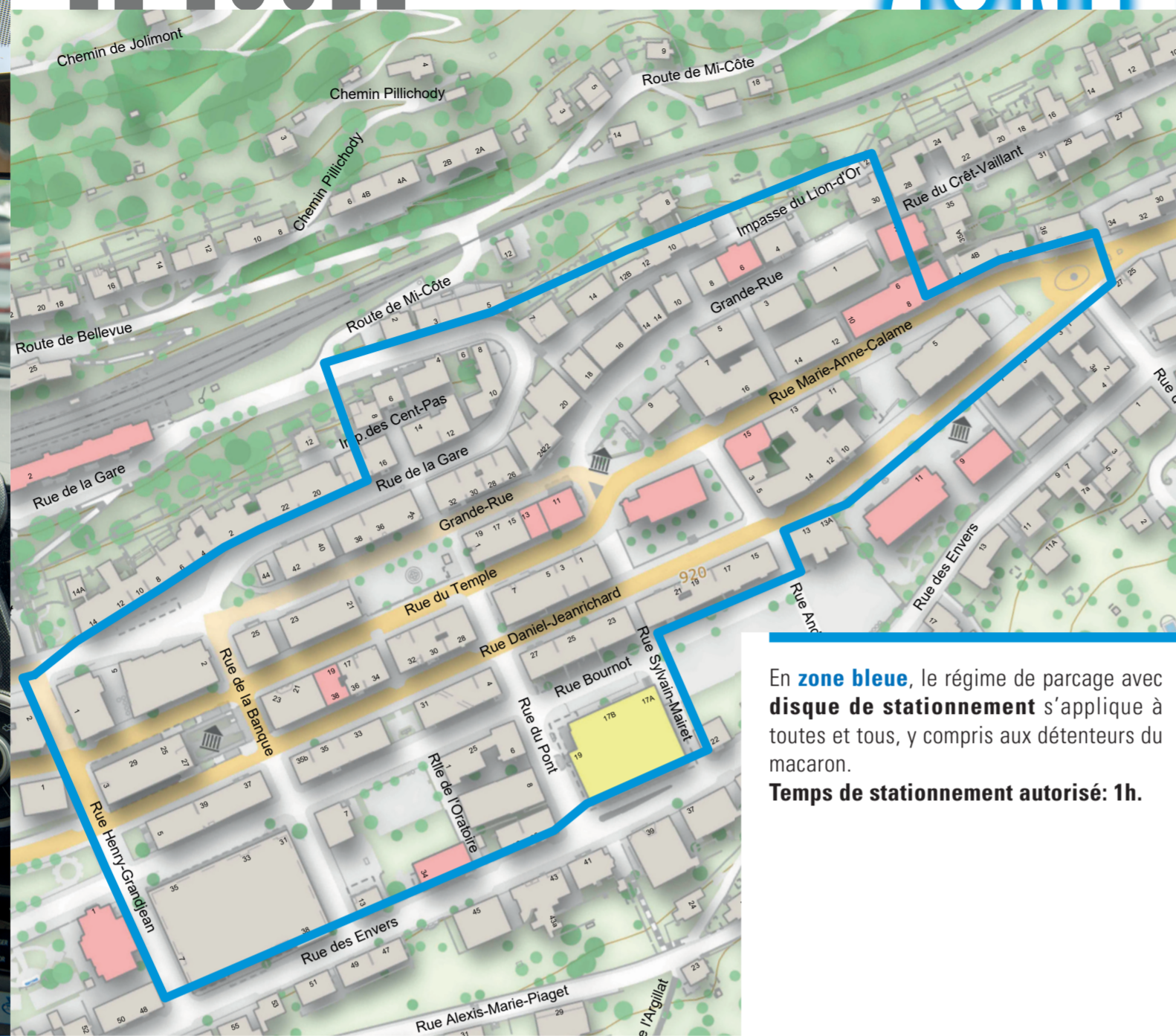
= MOINS D'EMBOUEILLAGES !

LES PENDULAIRES
ADEPTES DE COVOITURAGE PEUVENT OBTENIR
1 MACARON «ZONE URBAINE»
VALABLE **POUR 4 VEHICULES**.

TOUTEFOIS, CE TYPE DE MACARON COLLECTIF NE PEUT ETRE UTILISE PAR UNE CONDUCTRICE
OU UN CONDUCTEUR A LA FOIS. SON EMPLOI SIMULTANE SUR PLUSIEURS VEHICULES EST INTERDIT.



LE LOCLE



ZONE BLEUE



LES BRENETS

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

PLAN DE STATIONNEMENT
RÈGLES EN VIGUEUR
DÈS LE 4 SEPTEMBRE 2023

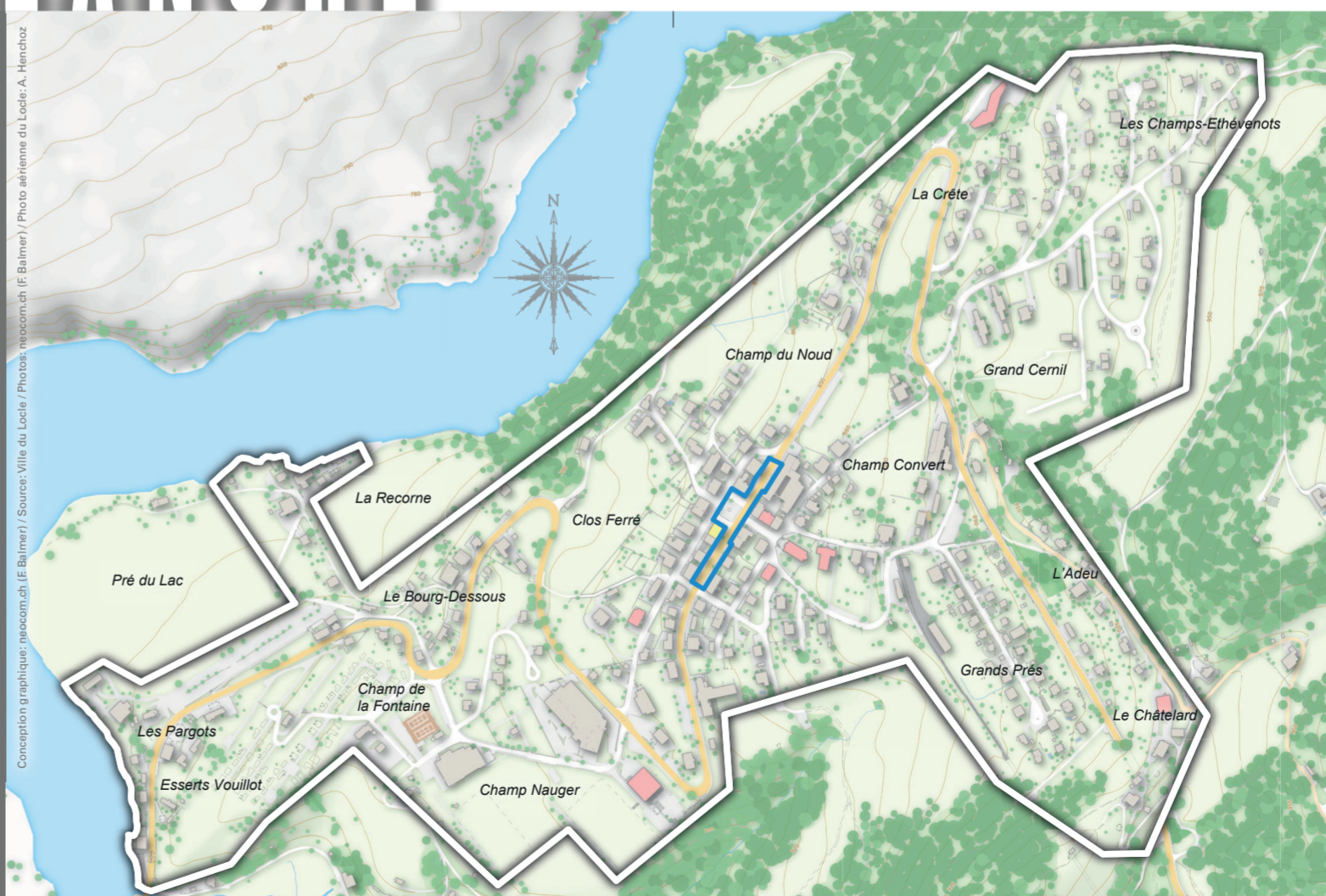
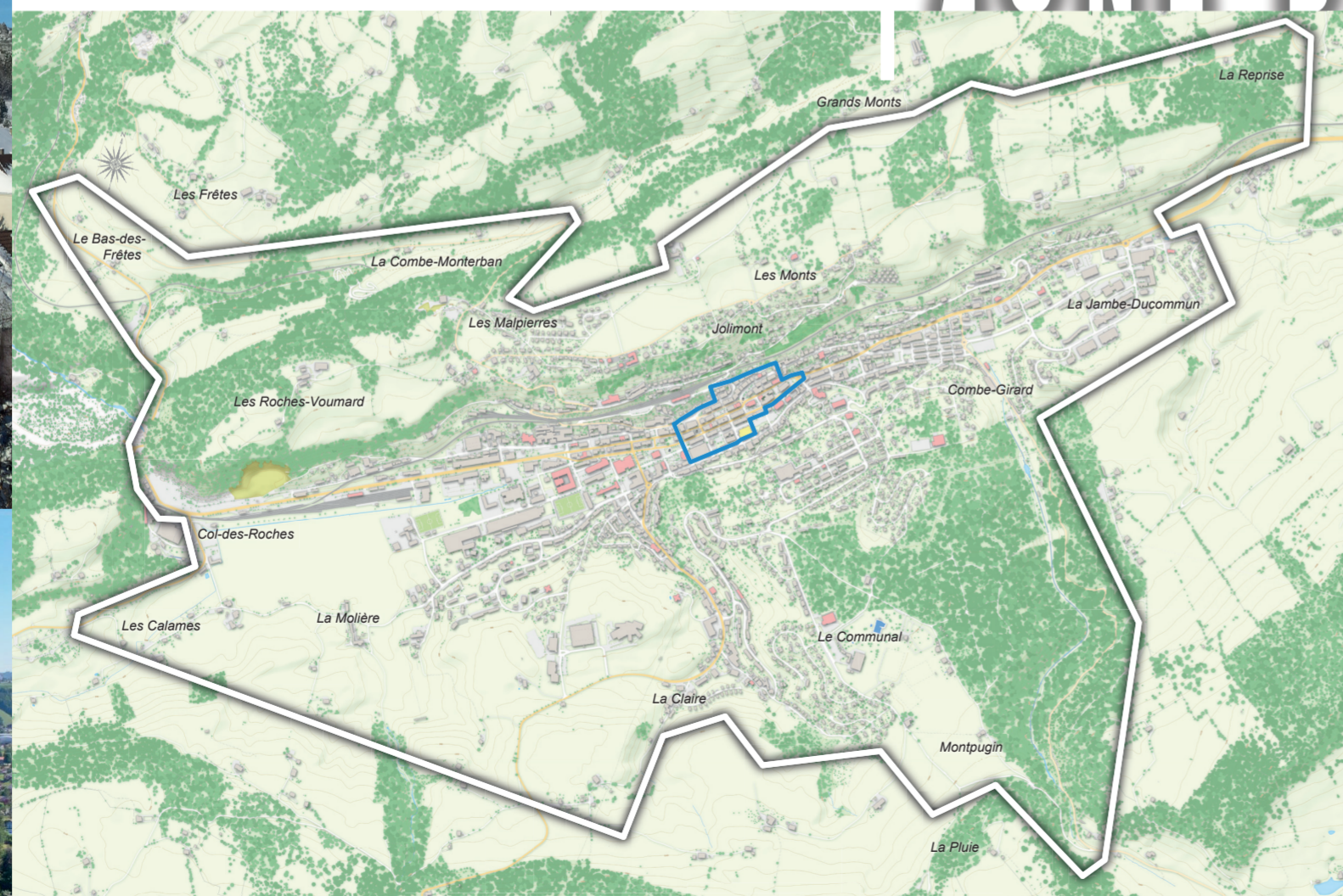
En **zone bleue**, le régime de parcage avec **disque de stationnement** s'applique à toutes et tous, y compris aux détenteurs du macaron.

Temps de stationnement autorisé: 1h.

Une **autorisation de stationner en zone bleue sans limites de temps** peut être octroyée au(x):

- **personnes handicapées** disposant d'une carte de stationnement,
- **médecins** ayant leur cabinet en ville et astreints à un service de garde,
- **personnel soignant** assurant des activités médicales ou paramédicales (soins et repas à domicile, transport de personnes handicapées),
- **artisans** engagés sur un chantier situé en ville,
- **marchands ambulants** présents au marché.

ZONE BLANCHE



LE LOCLE

• **Sans macaron, en zone blanche**, le stationnement est limité à **2h maximum, avec disque de stationnement, du lundi au vendredi, de 7h à 19h.**

• **Les détentrices et détenteurs de macaron(s)** peuvent stationner leur(s) véhicule(s) **pour une durée illimitée.**

• **Les personnes ayant payé leur place de parking** par le biais d'une carte à gratter ou de l'application **Parkingpay** peuvent stationner en zone blanche, selon la durée indiquée sur leur document.

LES BRENETS



PLAN DE STATIONNEMENT

RÈGLES EN VIGUEUR
DÈS LE 4 SEPTEMBRE 2023

ZONE BLEUE

CASES BLEUES

DURÉE DE STATIONNEMENT

HABITANT-E-S

PENDULAIRES

VISITEUSES/VISITEURS

ENTREPRISES LOCLOISES

1h
avec un disque
de stationnement officiel

1h
avec un disque
de stationnement officiel

1h
avec un disque
de stationnement officiel

1h
avec un disque
de stationnement officiel

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Une autorisation de **stationner en zone bleue sans limites de temps** peut être octroyée aux personnes disposant d'une carte de stationnement pour personnes handicapées, aux **médecins** ayant leur cabinet en ville et astreints à un service de garde, au **personnel soignant** assurant des activités médicales ou paramédicales (repas et **soins à domicile**, transport de personnes handicapées), aux **artisans engagés** sur un chantier situé en ville et aux **marchands ambulants** présents au marché.

ZONE BLANCHE

CASES BLANCHES

DURÉES DE STATIONNEMENT

HABITANT-E-S

PENDULAIRES

VISITEUSES/VISITEURS

ENTREPRISES LOCLOISES

SANS MACARON

AVEC MACARON

SANS MACARON

AVEC MACARON

SANS AUTORISATION

AVEC AUTORISATION carte à gratter ou application *Parkingpay*

SANS MACARON

AVEC MACARON

LUN - VEN DE 7H À 19H
2h
avec un disque
de stationnement officiel

SOIRS + NUITS
libre

SAM - DIM + JOURS FÉRIÉS
libre

libre

LUN - VEN DE 7H À 19H
2h
avec un disque
de stationnement officiel

SOIRS + NUITS
libre

SAM - DIM + JOURS FÉRIÉS
libre

libre

LUN - VEN DE 7H À 19H
2h
avec un disque
de stationnement officiel

SOIRS + NUITS
libre

SAM - DIM + JOURS FÉRIÉS
libre

**DURÉES
ET PRIX
DE STATION-
NEMENT**

LUN - VEN DE 7H À 19H
2h
avec un disque
de stationnement officiel

SOIRS + NUITS
libre

SAM - DIM + JOURS FÉRIÉS
libre

libre

PRIX [CHF]

0.-
pas de macaron

Émoluments administratifs:
25.-/an la première année,
20.-/an
à partir de la 2^e année
(renouvellement).

0.-
pas de macaron

120.- pour 1 mois
340.- pour 3 mois
1'100.- pour 12 mois

0.-
pas de macaron

5.- pour 4h
12.- par jour
48.- par semaine

0.-
pas de macaron

Émoluments administratifs:
25.-/an la première année,
20.-/an
à partir de la 2^e année
(renouvellement).

**PROCÉDURES D'OCTROI
DES MACARONS
+
AUTORISATIONS
+
ÉMOLUMENTS [CHF]**

- Les personnes détentrices d'un véhicule et inscrites auprès du Contrôle des habitants reçoivent automatiquement un macaron «habitant» à leur domicile.

- Toute personne résidant au Locle qui possède plusieurs véhicules peut obtenir 1 macaron «habitant» pour chaque véhicule immatriculé à son nom.

- Les pendulaires peuvent obtenir des macarons «zone urbaine» en remplissant le formulaire en ligne du Guichet unique: www.guichetunique.ch.

- En cas de covoiturage, un macaron «zone urbaine» peut être utilisé pour 4 véhicules différents, mais de manière non simultanée.

- Les émoluments administratifs pour la délivrance du macaron par le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) coûtent **25.-**.

- Prix des émoluments administratifs pour le renouvellement du macaron (à partir de la 2^e année): **20.-**

- À l'attention des visiteuses et visiteurs, des cartes à gratter sont en vente à divers endroits de la ville (accueil touristique, caisse communale, kiosque, hôpital du Locle).

- Des autorisations de parage sont également disponibles via l'application Parkingpay.

- Avant d'arriver au Locle, les visiteuses et visiteurs ont la possibilité de commander des autorisations de parage via le site internet du Guichet unique: www.guichetunique.ch

- Les entreprises ayant leur siège social au Locle peuvent obtenir jusqu'à 10 macarons «entreprise» gratuits (seuls les émoluments administratifs sont facturés) qui leur donnent le droit de stationner leurs véhicules d'entreprise de manière illimitée dans les cases blanches limitées à 2 heures.

**ADRESSES UTILES
POUR L'OBTENTION DE MACARONS
OU D'AUTORISATIONS SPÉCIALES**

